

Quelles transformations des pratiques des professionnels de santé libéraux ?

Doctorante

Anne MOYAL



Doctorante en sociologie affiliée au Centre de sociologie des organisations et au LIEPP. Elle prépare sa thèse sous la direction d'Henri Bergeron.

Parcours académique :

- Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Sociologie, mention « Santé, populations et politiques sociales »
- Sciences Po Paris, Collège & Master communication

Enseignements :

- Sociologie des organisations – Faculté de médecine du Kremlin-Bicêtre (Université Paris Saclay)
- *Teaching assistant* - Sociologie des organisations publiques et privées – Sciences Po, Formation commune masters
- *Teaching assistant* - Leadership, comportements et sociologie des organisations – Sciences Po, Ecole d'Affaires Publiques

Expériences professionnelles :

- 2012-2015 : Consultante dans un cabinet spécialisé dans l'organisation du système de santé
- 2011-2012 : Consultante junior dans un cabinet de conseil en politiques publiques

Publications :

- Moyal, A. (2019). Rationalisation des pratiques professionnelles en maisons de santé pluriprofessionnelles: le paradoxe d'un exercice libéral sous contraintes. *Revue française de science politique*, 69(5), 821-843.
- Moyal, A., Bergeron, H. (2019). Quel avenir pour l'organisation des soins primaires en France?. Paris : Presses de Sciences Po.

L'organisation des soins primaires est longtemps demeurée une question périphérique en France, contrairement à d'autres pays aux systèmes nationaux de santé (comme l'Angleterre). La régulation étatique dans ce secteur se renforce toutefois à partir des années 2000 et repose notamment sur une politique de soutien à l'exercice pluriprofessionnel dans le secteur ambulatoire (la « ville »). Cette thèse se propose d'analyser les effets d'un dispositif en particulier : les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP). Non contraints de se regrouper en MSP, les professionnels de santé libéraux de ville y sont fortement incités par des subventions publiques et de nouvelles rémunérations forfaitaires et collectives en rupture avec le mode de rémunération individuel et à l'acte qui prévaut dans ce secteur. Une fois regroupés en MSP, les professionnels de santé contractualisent avec les autorités sanitaires (Etat et Assurance Maladie) autour de nouvelles normes et procédures qui viennent encadrer de manière originale un mode d'exercice libéral.

A travers une analyse qualitative menée dans six MSP et au niveau national, ce travail de thèse a pour objectif de comprendre l'impact de ce nouveau cadre organisationnel des soins primaires sur les pratiques des professionnels de santé libéraux et les différentes réponses que ces derniers développent en réaction à ce mouvement de normalisation de leurs pratiques par les autorités publiques.

Le cas français nous semble particulièrement instructif car bien que la France soit souvent présentée comme exemple de système d'assurance-maladie, historiquement peu régulée et attachée au principe de liberté (des patients comme des professionnels), elle s'est engagée dans un mouvement de régulation de l'offre de soins primaires caractéristique des systèmes nationaux de santé tout en garantissant la liberté des professionnels sur lesquels elle s'appuie. Cela en fait, selon nous, un système hybride qu'il est intéressant d'étudier pour mettre en perspective les réformes menées dans différents systèmes de santé.

Données empiriques

Recueil de données à deux niveaux :

- **Niveau local** : observations et entretiens semi-directifs avec des professionnels dans 6 MSP, ainsi qu'avec leurs interlocuteurs (représentants des Agences Régionales de Santé et des Caisses Primaires d'Assurance Maladie, élus et agents des collectivités territoriales, consultants en santé).
- **Niveau national** : analyse documentaire et entretiens avec des observateurs du système de santé pour comprendre la genèse de la politique de regroupement en maisons de santé.



Principaux résultats

- **Un consensus autour des MSP ?** : Les MSP sont considérées par les autorités publiques et une partie des professionnels de santé libéraux comme une des solutions au problème du déficit de l'offre médicale (et ses implications en termes d'inégalité d'accès aux soins), dans la mesure où ces structures attireraient davantage les jeunes professionnels de santé que l'exercice traditionnel (c'est-à-dire en cabinets isolés ou mono-professionnels).
 - **Une nouvelle relation contractuelle entre professionnels de santé libéraux et autorités sanitaires** : Bien que considérant ce cadre organisationnel contraignant, les professionnels acceptent de contractualiser avec les autorités publiques (Etat et Assurance Maladie) et de respecter un certain nombre de normes et de procédures (horaires d'ouverture, roulement pour assurer une continuité des soins, organisation de réunions pluri-professionnelles régulières, utilisation de protocoles pluriprofessionnels de soins, partage d'informations sur un logiciel commun...).
- Deux raisons principales émergent :
- Les normes et les procédures qui s'imposent aux professionnels reprennent en grande partie ce qu'ils faisaient déjà. La transformation des pratiques est ainsi jugée limitée par les professionnels.
 - Les professionnels se ménagent des marges de manœuvre dans leurs pratiques quotidiennes, leur permettant d'adapter le cadre organisationnel qui s'impose à eux. La substance même de la politique publique d'organisation des soins primaires en est altérée.
- **Une reconfiguration des territoires professionnels au sein des MSP** : Ce nouveau cadre d'exercice amène à une nouvelle division du travail entre professionnels de santé (notamment entre médecins et professionnels paramédicaux) avec une extension du périmètre d'activité des professionnels paramédicaux. Cette division du travail reste toutefois sous le contrôle des médecins généralistes.

Poursuite des travaux

D'autres pays ayant développé des dispositifs comparables aux MSP, une étude comparative des réformes d'organisation des soins primaires pourrait s'avérer utile pour comprendre les effets différenciés de ces choix politiques.